

Tribunal administratif de Montreuil



Michel HOFFMANN
Président du tribunal
administratif de Montreuil



Seine-Saint-
Denis



Effectifs de la juridiction :

121

personnes dont :

49

magistrats

72

agents de greffe
et aides à la décision

“ Les spécificités démographiques et économiques du département de la Seine-Saint-Denis ont un impact direct sur l'activité du tribunal administratif de Montreuil, avec des contentieux dits « de masse » (droit des étrangers, droits sociaux) et des contentieux plus complexes (santé, urbanisme, aménagement, fiscalité des grandes entreprises).

En 2022, le tribunal, pour la première fois depuis sa création en 2009, a dépassé le seuil des 17 000 requêtes enregistrées, dont une partie importante (2 294 dossiers) concernait, au cours du premier semestre, les demandes de ressortissants étrangers confrontés à l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous auprès de la préfecture de la Seine-Saint-Denis pour le dépôt de leur demande de titre de séjour. L'importance de ce contentieux a toutefois baissé depuis l'été 2022 à la suite des mesures prises par le préfet du département pour mettre en place de nouvelles modalités d'accès à ses services, à la suite des décisions rendues par le tribunal au mois de juillet 2022.

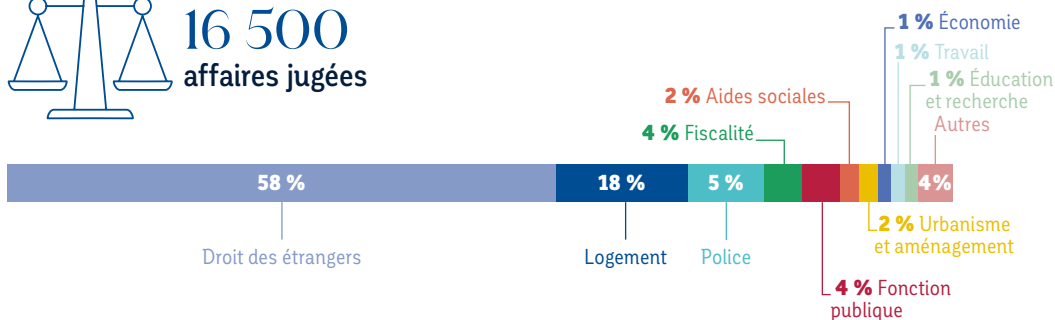
La juridiction montreuilloise a eu l'occasion de se pencher, au cours de l'année 2022, sur des affaires aussi diverses que l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la télésurveillance des examens à l'université Paris 8, la construction de la ZAC des Docks à Saint-Ouen ou encore le temps de travail dans les collectivités territoriales.

Par ailleurs, en tant qu'acteur institutionnel de la vie locale, le tribunal administratif de Montreuil multiplie les actions auprès des étudiants pour mieux faire comprendre le droit public et sa place dans la société et leur proposer des stages. Le tribunal met également en œuvre une politique d'inclusion et de diversité avec l'accueil de stagiaires en situation de handicap.

2022 en chiffres



16 500
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, etc.

Économie : aides financières publiques, indemnisations et amendes pour les entreprises

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



4 113

affaires jugées en urgence (référés)

♦26 % par rapport à 2021



7 mois et 3 jours

de délai moyen de jugement

♦7 jours par rapport à 2021

71,2 %

des recours déposés par téléprocédure



18,5 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



83

médiations engagées
37 % de taux de réussite